

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES

1 avenue du Guat – La Saligue aux oiseaux - Castétis – CS 90308 – 64303 ORTHEZ Cedex - Tél : 05 59 84 31 55,

Didier GARAT - Président - Mél : fdc64@chasseurdefrance.com – Site internet : www.chasseurs64.com

Association Agréée au titre de la Protection de l'Environnement depuis 1979

CONVENTION POUR LA PROTECTION ELECTRIQUE CONTRE LES DEGATS DE GRAND GIBIER 50%

Entre :

- **La Fédération des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques**, représentée par son président, Monsieur Didier GARAT
- **Nom de l'exploitation agricole**.....
sur la commune de

La Fédération des Chasseurs s'engage, à financer à 50% le coût de la protection en raison de la localisation des parcelles cultivées et du risque de dégâts occasionnés par le grand gibier.

Modalité de financement : Subvention versée directement à la société de chasse qui à son tour la reverse à l'exploitant .

Durée de la convention :

La durée de la convention est annuelle et est renouvelée annuellement par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties.

Date d'effet de la convention :

La convention entre en vigueur dès sa signature par l'ensemble des parties contractantes.

Propriété et entretien de la protection :

Le matériel sera la propriété de l'exploitant ou de la société de chasse ou Acca.

L'exploitant agricole, bénéficiaire de la protection, s'engage à assurer la pose, le suivi et l'entretien de cette clôture pendant toute la durée de la convention.

Dénonciation de la convention :

La convention peut être dénoncée à chaque échéance annuelle, initiale ou renouvelée, par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception dans un délai de trois mois avant son terme.

En cas de dénonciation de la convention par l'exploitant (e) agricole avant le terme de cinq années à compter de sa signature, un dédommagement sera demandé et entraînera le remboursement d'une partie proratisée des sommes engagées par la fédération des chasseurs, ajustée au temps écoulé.

Si des dégâts surviennent suite à l'enlèvement ou un manque d'entretien de la clôture, la Fédération des Chasseurs se réserve le droit d'appliquer un taux de réduction de 30% 60% 78%, conformément à la grille départementale de réduction de l'indemnisation.

Fait à le

Signature de l'exploitant(e)

Signature du
Président Adhérent,

Signature du
Président de la FDC64,



CONVENTION
POUR LA PROTECTION PETIT ET GRAND GIBIER CONTRE LES DEGATS

50 %

Chevreuil Sanglier Autres

DOCUMENT A RETOURNER PAR EMAIL OU PAR COURRIER A LA FEDERATION DES CHASSEURS

Email : fdc64@chasseurdefrance.com

- **Retourner la convention Protection signée par l'exploitant et adhérent à la FDC64 et non direct au fournisseur**
- **Après acceptation du technicien, convention ensuite envoyée au fournisseur pour établir un devis soit par email ou par courrier à l'exploitant, régler le plus rapidement possible pour que celui puisse vous envoyer le matériel.**
- **Facture du matériel à expédier à la fdc64 soit par email soit par courrier pour percevoir la subvention**

EXPLOITANT

NOM –PRENOM	ADRESSE
	<hr/> <hr/> <hr/> <p style="color: red;">(Bien écrire Merci)</p> <p style="text-align: center;">Email</p> <p style="text-align: center;">Numéro de téléphone :</p>

LOCALISATION(S) DE LA PROTECTION (A remplir correctement important)

COMMUNE (LIEU DES DEGATS)	SECTION	PARCELLE(S)	SURFACES (HA)	LONGUEUR A CLOTURER	CULTURES

TREFI METAL 6 13 Rue du Pont Long – ZI Berlanne 64160 MORLAAS

Tel 05.59.02.61.52 Email : trefi.metal@wanadoo.fr Condition : Le demandeur doit retirer et payer le matériel

DESIGNATION DE L ARTICLE	PRIX TTC VARIABLE	QUANTITE	PRIX TTC
PIQUETS FER DIAMETRE 12 DE 1 M (BARRE DE 6 M soit 12 BARRES)	1,35 €		
PIQUETS FER DIAMETRE 12 DE 1 M 50 (BARRE DE 6 M)	2.00 €		

ETS HERBIN
 Commande à faire la part FDC64
 ENVOYER LA FACTURE DES RECEPTION DU MATERIEL
 (par email ou par courrier)

AUTRES FOURNISSEURS
 ENVOYER LA FACTURE DES L ACHAT DU MATERIEL
 (par email ou par courrier)

Réf	DESIGNATION DES ARTICLES	PRIX TTC	QUANTITE (S)	PRIX TTC
904	Piquet fibre de verre (1m15, Ø 8 -10 – 12 (paquets de 20)	1.26 €		
156	Piquet sanglier noir tout plastique simple (3 passes fils h 0,20 – 0,40 0,60 hors sol - 30 cm en terre)	0.90 €		
953	Isolateur à visser (fibre de verre ou fer) de - Ø 8- 10- 12 – (paquets de 10)	0.24 €		
455	Isolateur à visser (sur piquets bois) – <u>PIECE</u>	0.22 €		
100	Isolateur à visser pour crocher de barrière 2 directions - <u>PIECE</u>	0.86 €		
40	Câble acier galvanisé (500 m)	22.80 €		
126/51	Electrificateur (12 volts surpuissante Clac 10006 vlt5 J coffre galva) + batterie (12vlt 80 Amp)	241,20 €		
126/38	Electrificateur (12 volts surpuissante Clac 10006 vlt5 J coffre galva) + Panneau solaire (45X30 sans accu)	226,42 €		
126	Electrificateur (12volt surpuissante Clac 10006 vlt5 J coffre galva)	154.80 €		
53B	Batterie 12 V 820 A Nouvelle génération	90.00 €		
64	Panneau solaire 50 watts à cellules photovoltaïques seul sans support câble alimentation + régulateur	142,80 €		
120	Clôture sur secteur (200 volts surpuissante Clac 10000)	130.80 €		
38	Crochet de barrière – <u>PIECE</u>	6,24 €		
128	Interrupteur de clôture - <u>PIECE</u> –	6,40 €		
107	Tendeur de fil	0 ,84 €		
71	Enrouleur à bretelles bobine interchangeable plastique nu (pour 1000m acier ou 500 m ruban 12mm)	19.88 €		
43	Bobine seule pour enrouleur Réf 70	10.70 €		
25215	Filet sanglier L 50 m, Hauteur de Piquets 1.20 cm –	78,00 €		
803	Filet lapin 50m piquets compris Hteur 65cm	114,00 €		
	Frais de transport matériel expédié par le fournisseur	//////////	//////////	63 €
PROTECTION		COUT DE LA		
PARTICIPATION FEDERATION A 50% (reversée à la société de chasse)				
PARTICIPATION 50% ADHERENT OU EXPLOITANT				

Convention vue par le technicien du secteur signature

FAIT A Le

Signature de
l'exploitant(e) ,

Signature du
Président Adhérent,

Signature du
Président de la FDC64,


